



# Avis de Course

## CHAMPIONNAT OPTIMIST PACA

Club Nautique de Saint-Raphaël  
**Dimanche 11 mars 2018**



**Autorité Organisatrice :** Le Club Nautique de Saint Raphaël organise en collaboration avec la ligue FFVoile PACA, le dimanche 11 mars 2018, une manche du championnat Optimist PACA

### 1.- Règles :

Cette régata sera régie par :

- les règles de courses à la voile I.S.A.F. 2017/2020,
- Les prescriptions de la FFVoile,
- Le règlement du championnat régional,
- Les règles des Classes et le présent avis de course,
- Les instructions de course type et annexes aux IC.

### 3.- Admissibilité et Inscriptions.

La régata est ouverte à tous les coureurs de la ligue PACA tel que le prévoit le règlement sportif PACA.

Les coureurs devront être titulaire de :

- leur licence voile 2018 « compétition », ou accompagnée d'un certificat médical valide.
- Les numéros de voile doivent être conformes aux règles de classe.

**4.- Droits à payer :** 10 euros par personne. (réduction de 2 euros pour un paiement par Carte Bancaire avant le jeudi 8 mars).

**Les Inscriptions** sont à faire jusqu'au mercredi 7 mars à minuit uniquement sur : <http://www.cnsr.fr> , (Pénalité de 5€ pour les inscriptions en retard. Ne pas oublier de signer l'autorisation parentale.)

Les inscriptions seront à finaliser dans les locaux du Club Nautique de Saint Raphaël, le dimanche 11 mars de 9h00 à 10h30 si besoin.

### 5.- Programme

#### Dimanche 11 mars 2018

- 11h00, 1<sup>er</sup> signal d'avertissement

Il ne sera plus donné de signal d'avertissement après 16h00.

Remise des prix prévue à 17h30.

### 6. et 7.- Instructions de course et Parcours

Les parcours seront définis dans les IC et les annexes qui seront affichées au panneau officiel du secrétariat selon la Prescription Fédérale.

### 9.- Classements

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

Si 3 courses sont validées, le plus mauvais score sera retiré pour le classement général.

Le Système de Points à minima de l'annexe A4.1 et A4.2 s'appliquera.

### 11.- Décharge de Responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques ; (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

### 12.- Sécurité et équipement

- Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.

CLUB NAUTIQUE DE SAINT RAPHAEL

26 place du club Nautique

83700 SAINT RAPHAEL

regates@cnsr.fr